

## Séance du 20 Mai 2016

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

Crée le nom de « Rue du château d'eau » à la voie qui relie la RD 31 et le chemin de la Brelézière et attribue des numéros aux habitations des villages de « La Monerie », « Allard », « Mitteau-les-Champs », « Pied Sec », « La Forêttrie » et « La Reinière » ;

Accepte, par 6 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes du Pays Né de la Mer, de la communauté de communes du Pays de Sainte Hermine, de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin et de la communauté de communes du Pays Mareuillais, tel qu'arrêté par le Préfet de la Vendée le 58 avril 2016 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public prévoyant un montant maximum de participation de la commune de 1.000 € ;

Notifie à la Communauté de Communes sa renonciation au droit de préemption urbain pour l'immeuble sis 11, route des Grands Bois ;

Décide de commander le feu d'artifice dénommé « POZZO » à la société FILLON-RUGGIERI pour un montant de 1.475,00 € TTC ;

Décide d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 80,85 € ;

Prend connaissance du compte rendu du Conseil d'école du 19 mai 2016 ;

Accepte le principe de l'inauguration de l'école publique au cours du mois de septembre 2016 ;

Est informé de la mise en place par l'Agence Routière d'un système de comptage des véhicules sur la RD 31 la semaine 24.